



CH-3003 Berne, OFAG, wil

Aux services cantonaux chargés
des améliorations structurelles

Référence: 2007-07-24/153

Votre référence:

Notre référence: wil

Personne en charge du dossier: Markus Wildisen

Berne, le 30 juillet 2007

CIRCULAIRE 3 / 2007

Concours 2008 du Prix européen pour le renouveau villageois

Mesdames, Messieurs,

L'Association européenne pour le développement rural et le renouveau villageois (ARGE) organise tous les deux ans un concours qui récompense un village (ou une commune) considéré comme représentatif et exemplaire dans le domaine de l'aménagement rural et du renouveau villageois. Le critère essentiel est que les mesures contribuent à renforcer durablement la viabilité des espaces ruraux, au sens du Guide européen du développement rural et du renouveau villageois et de l'Agenda 21 local. Par courrier du 6 juillet 2007 adressé à M^{me} Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'économie, le président de l'ARGE, qui est en même temps chef du gouvernement du Land de Basse-Autriche, M. Erwin Pröll, a invité la Suisse à prendre part à ce concours.

Nous vous avons déjà informés des concours précédents dans les circulaires 3/2003 et 3/2005, mais malheureusement, il n'y a pas eu de candidature suisse à ce jour. Certes, la Suisse ne connaît pas de programmes de promotion de renouveau villageois d'envergure à proprement parler, tels qu'ils sont mis en pratique par exemple en Autriche ou en Allemagne. Cependant, suite aux dernières étapes de la réforme agricole (PA 2007 et PA 2011), les aides à l'investissement agricole ont été développées de manière à renforcer les impulsions pour l'espace rural et d'étendre les possibilités de soutien dans la direction du deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC), consacré au développement rural. A cet égard, il convient tout particulièrement de mentionner la possibilité de soutenir les projets de développement régional auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant (art. 93, al. 1, let. c, L'Agr). Les dispositions d'exécution y relatives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007, suite à la révision partielle de l'ordonnance sur les améliorations structurelles de novembre 2006.

Nous sommes conscients que l'instrumentaire élargi ne portera ses fruits que dans quelques années, car l'élaboration des projets concernés demande du temps, surtout dans le domaine de la commercialisation communautaire de produits et du développement régional. Notamment les deux projets pilotes en vue de l'art. 93, al. 1, let. c LAgr (Brontallo TI et St-Martin/Val d'Hérens VS) pourraient toutefois, à notre avis, être candidats au prix du renouveau villageois. Celui de Brontallo a d'ailleurs déjà gagné le premier prix du concours d'innovation 2005 du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB). Mais il y a d'autres bons exemples où des améliorations structurelles d'envergure (p. ex. améliorations intégrales) ont déclenché un développement local ou régional positif se rapprochant des objectifs d'un renouveau villageois au sens des activités européennes. La commune de Vrin GR peut être citée comme illustration.

C'est la raison pour laquelle nous vous remettons ci-joint, comme les années précédentes, la documentation relative au concours (informations sur les conditions de participation, critères d'appréciation, calendrier, etc.) et vous prions d'évaluer dans votre canton les communes et projets entrant en ligne de compte. La nomination est limitée à un village par région (c'est-à-dire par canton, selon notre interprétation). Le délai d'inscription est fixé au 1^{er} février 2008. Les projets doivent être annoncés directement à l'Association européenne pour le développement rural et le renouveau villageois (ARGE). Etant donné que le montant des frais de participation n'est pas insignifiant (1'700 €) pour les pays non-membres, il paraît indiqué de se concentrer sur des exemples présentant un caractère manifeste de renouveau villageois.

Nous vous saurions gré de nous tenir au courant de vos décisions en matière de nomination et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant vivement de votre engagement, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Markus Wildisen
Responsable de la section Améliorations foncières

Annexe(s):

- Documentation sur le Concours 2008 du « Prix européen pour le renouveau villageois » (*disponible en allemand seulement*)

Copie à:

- seco, ressort Politique régionale et d'organisation du territoire, 3003 Berne
- Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), Seilerstr. 4, case postale 7836, 3001 Berne